

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC (dès 19h45)	
	BROCARD	Eric	PS	
	CLERC	Tobias	PDC	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GERSON	Moïse	PLR	

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Tobias Clerc (Parti démocrate-chrétien), en remplacement de M. Arthur Jimenay (PDC), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Objet n'ayant pu être traité lors de la séance précédente :

6. Résolution 2019-02a présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti libéral-radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale. **Rapport de la commission d'administration générale** (P. Boccard, PLR).

Nouveaux objets :

7. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2020.
8. Présentation du budget 2020 (M. Devaud).
9. Délibération n° 2019-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
10. Délibération n° 2019-20 relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
11. Délibération n° 2019-21 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.
12. Délibération n° 2019-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'253'050.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier.
13. Délibération n° 2019-23 destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'399'300.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
14. Délibération n° 2019-18 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 5'593'000.-** destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers.

15. Délibération n° 2018-29b relative à la constitution d'une servitude de superficie au profit de la Fondation Qualité de Vie de Quartier, sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de **CHF 267'000.-. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. Fabre, S).
16. Résolution n° 2019-06 présentée par Mme Myriam Girardet pour le groupe MCG, M. Pierre Boccard pour le PLR, M. Emile Hubert pour l'UDC, M. Laurent Tremblet pour le PDC, en vue d'étudier une solution pour le déménagement du manège de Meyrin sur un site mieux approprié pour ses activités équestres.
17. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

En préambule **M. Grognuz** excuse M. Cornuz, président, qui est malade, ainsi que M. Gerson.

1. **Assermentation de M. Tobias Clerc (Parti démocrate-chrétien), en remplacement de M. Arthur Jimenay (PDC), démissionnaire**

M. Grognuz demande à **M. Clerc** de venir au milieu de l'hémicycle afin de procéder à son assermentation. Devant l'assemblée levée, il donne lecture du texte officiel :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Clerc le jure.

Le président prend acte de son serment et l'invite à s'asseoir à la table du Conseil municipal.

[Applaudissements]

* * *

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Grognuz**, est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Grognuz donne connaissance des courriers suivants :

a) **Courriel du 16 septembre 2019 adressé à M. Cornuz par M. Martin Trippel :**

Concerne : tram 14 aménagements Vergers; plans trams Vergers

Cher Monsieur Cornuz,

Pour la rentrée politique, et dans l'éventualité d'une audition à la commission de l'urbanisme et des transports, j'ai fait un plan d'intégration du tracé possible du tram 14 sur la rue des Vernes, entre le terminus Gravière et l'entrée des Vergers, ainsi qu'un descriptif des aménagements routiers.

Ce projet est basé sur le modèle de cohabitation tram-traffic individuel de la rue de Lausanne, afin de minimiser l'impact temporel, constructif et financier de ce prolongement.

Merci de le consulter et transmettre à qui de droit au besoin.

Avec mes meilleures salutations.

M. Grognuz indique que le bureau a proposé de renvoyer ce courrier à la commission d'urbanisme et mobilité.

b) **Lettre envoyée à M. Cornuz le 10 septembre 2019 par M. Michele Del Grosso, gérant du restaurant de ForuMeyrin :**

M. Grognuz annonce que ce courrier ne sera pas lu étant donné que le Conseil administratif y a déjà répondu.

M. Boccard dépose une motion d'ordre.

Il rappelle avoir évoqué ce courrier lors du Municipal du 17 septembre 2019, lequel n'avait pas été lu. Il cite le procès-verbal de cette séance : "M. Cornuz ne sait pas à quelle adresse ce restaurateur a envoyé la lettre destinée au Conseil municipal. Si M. Boccard l'a en sa possession, il la rajoutera volontiers aux communications du Bureau du prochain Municipal.

M. Boccard ajoute qu'entre-temps, M. Cornuz lui a dit avoir reçu cette lettre et demande qu'il en soit donné lecture. En effet, selon le règlement du Conseil municipal, le président doit réceptionner les courriers et en faire état à l'assemblée.

M. Devaud se souvient avoir mentionné que la lettre de M. Del Grosso avait été envoyée au Conseil administratif, qui y a d'ailleurs répondu, mais n'avait pas connaissance qu'il avait également écrit au Municipal. Il n'est bien sûr pas opposé à la lecture de ce courrier.

M. Boccard tient à préciser qu'il ne met pas le Conseil administratif en cause.

En conséquence, **M. Grognuz** fait part de la lettre envoyée à M. Cornuz par M. Del Grosso :

Monsieur le président, veuillez trouver ci-joint une copie de la lettre adressée au Conseil administratif en date du 8 juin 2019.

Je vous prie d'en donner lecture afin que l'ensemble des conseillers municipaux ait connaissance de son contenu.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Annexe : lettre envoyée au Conseil administratif

Concerne : location restaurant

Madame la Maire, Messieurs,

Depuis quelque 23 ans, j'exploite le restaurant Forum-Meyrin. Auparavant, en duo avec M. Tuveri parti en retraite.

Le prix de location s'élevait à 8% du chiffre d'affaires, charges comprises. Il a été augmenté à 9.5% sans les charges.

Durant de nombreuses années, le restaurant a bien marché. Cependant, au cours de ces dernières années, l'on subit une évolution défavorable. Engagement d'un cuisinier à Forum, fréquentation du théâtre en baisse, augmentation des établissements dans l'enceinte du centre commercial et même vente de cafés sur la place des Cinq-Continents.

Face à cette situation et à une augmentation des charges et frais généraux ainsi qu'à la baisse de la clientèle, j'ai malheureusement dû me résoudre à supprimer plusieurs postes de travail et procéder à des licenciements.

Aussi, cette situation ne peut pas durer indéfiniment si je veux continuer de payer le personnel correctement et assumer l'ensemble des charges.

Tout en restant à votre disposition et prêt à être entendu, je vous adresse, mes respectueuses salutations.

M. Fabre fait remarquer à M. Grognuz qu'il aurait dû faire voter la motion d'ordre de M. Boccard, de même que le renvoi du courrier en commission.

D'autre part, **M. Grognuz** signale que la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 septembre 2019 relative à la modification des contributions annuelles des communes en 2020, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, a été mise sur CMNet. Il précise que le délai d'opposition est fixé au 18 novembre prochain.

Il fait ensuite part des pétitions suivantes qui ont été adressées au Conseil municipal :

a) **N°X-2019-01 – pétition munie de 133 signatures relative au SPP prévu à l'esplanade des Récréations**

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

Bien vivre ensemble aux Vergers ! Tel est le slogan véhiculé depuis 5 ans par les autorités communales. Quel beau projet que ce quartier des Vergers, quartier multiculturel et de mixité sociale une suite logique dans l'histoire de la commune de Meyrin.

Un projet participatif prend toute sa raison d'être pour autant que les personnes concernées aillent dans le sens de la politique communale. Or, force est de constater que toutes n'approuvent pas ce qui se discute et se décide de façon obscure et nébuleuse.

Car c'est bien d'un projet nébuleux dont il s'agit : le futur Supermarché participatif paysan (SPP). Bien que le concept soit louable, certains des habitants n'approuvent pas l'emplacement désigné pour construire un bâtiment de 350 à 500 m² pouvant accueillir le SPP. Vous trouverez en annexe une pétition lancée il y a à peine deux semaines. Etant donné l'urgence de la mise en œuvre de ce projet, nous vous la présentons avec près de 135 signatures d'habitants ne souhaitant pas voir l'esplanade des Récréations prise d'assaut par un bâtiment supplémentaire. L'esplanade n'aura de récréations que le nom et l'attribution initiale dévolue au partage entre voisins passera aux oubliettes. Le quartier a grandement besoin d'un lieu central de rencontres, où nos enfants peuvent jouer sous le regard bienveillant de leurs parents.

Les lieux de jeux pour nos enfants sont limités par les quelques constructions en bois situées devant la crèche ou encore l'école. Le quartier est vaste et donne l'impression qu'il n'a pas été réfléchi pour les enfants. Les endroits les plus adaptés pour leurs jeux se trouvent tout naturellement souvent en bas des immeubles, mais un grand nombre de ces espaces sont déjà réquisitionnés pour des potagers.

Que dire de tous ces beaux discours de la fête des Vergers, tenue le 5 octobre dernier ? Fête du quartier et des habitants ? En êtes-vous vraiment sûrs ? Qui prend en compte le bien-vivre ensemble de tous les habitants confondus – locataires, étudiants, retraités, propriétaires et coopérateurs ? La fracture du quartier est déjà palpable et largement initiée depuis le début du projet par les autorités communales. A noter que l'investissement de certains de nos élus dans certaines associations/fondations présentent à notre sens un conflit d'intérêt allant à l'encontre des intérêts de l'ensemble des habitants de la commune de Meyrin.

Comme le mentionne la pétition annexée, nous saluons les efforts du SPP et soutenons le projet mais ne souhaitons pas que l'esplanade des Récréations perde sa vocation première : être une place simple, conviviale, un lieu de rencontres, de partage et d'échanges. L'utilisation de cet espace est discutée lors des soirées participatives depuis des années, et approuvée par tous les acteurs impliqués au projet (urbanistes, architectes, propriétaires terriens, promoteurs, investisseurs, coopérateurs, commerçants... et vous-mêmes les élus de la commune de Meyrin).

Hier, vos cœurs battaient à l'unisson pour l'esplanade des Récréations qui devait être le lieu central du quartier des Vergers, aujourd'hui vous remettez en cause les valeurs que vous avez défendues. Et peut-être que, demain, vous (ou la Fondation "SPP") allouerez cette surface commerciale, pour la rentabiliser, à une bijouterie, ou... ?!

Pourquoi ne pas commencer plus petit – tel que prévu – par la "Moyenne Fève" ? Si au bout de quelques années, le développement du SPP répond à une demande des Meyrinois et nécessite des espaces plus grands, en raison de son succès, alors pourquoi ne pas envisager un bâtiment sur la place des Cinq-Continents ! Que penseraient les Meyrinois d'un tel projet sans être concertés ! Exactement comme nous, habitants des Vergers et de Meyrin : un manque de respect et de considération de ses habitants.

Actuellement, le succès du SPP n'est pas assuré et le nombre de membres insuffisant pour garantir la viabilité. Demander une dérogation au plan de quartier initial et mettre à disposition un droit de superficie à une fondation afin de contourner le désaccord de certains élus au SPP est contraire à tout entendement, et cela ne vient pas d'une démarche participative que vous défendez dans les valeurs du vivre ensemble, du partage, de la concertation, de la transparence.

L'esplanade est un lieu public/privé, chacun d'entre nous paye dans les charges une partie de l'entretien. Qui va payer cette construction ? Qui va payer la viabilisation de cet espace ? Nous, habitants du quartier et les contribuables de Meyrin, et ces décisions sont prises sans notre consentement.

Alors que nous nous réjouissons de trouver bientôt un lieu de vie commun, sans clôture, un nouveau chantier, choquant par son emplacement va faire son apparition.

Qu'en sera-t-il du trafic engendré par les livraisons dans tout le quartier ? Comment allez-vous viabiliser le terrain (car rien n'a été prévu) ? Est-ce que les paysans/agriculteurs voudront vendre leurs produits sur un terrain qui ne leur était pas destiné, là où la vie de quartier est prévue ? Des valeurs qu'ils défendent et qu'ils veulent que tout le monde partage ? Leur nouveau slogan ne serait plus de la fourche à la fourchette, mais de la fourche à la "placette" ?

Il y a trop de zones d'ombre dans ce projet qui ne correspond pas aux valeurs humaines que vous défendez. Construire un bâtiment hors contexte du PLQ initial sur l'esplanade des Récréations reviendrait à la couper de sa substance et du cadre dans laquelle elle a été pensée pour le bien du quartier et de ses habitants que ce soit des Vergers ou de Meyrin. Co-construire ne signifie pas déconstruire.

Pour ces raisons, nous demandons formellement que vous considériez cette pétition dans vos réflexions liées à l'utilisation de l'esplanade des Récréations.

En vous souhaitant bonne réception de ce message d'habitants concernés par le "bien vivre ensemble", nous vous prions de recevoir, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Letizia Luongo
Allée de l'Innovation 2
1217 Meyrin

Séverine Mondo
Promenade de l'Aubier 14
1217 Meyrin

M. Grognez annonce que le Bureau propose de renvoyer cette pétition à la commission quartier des Vergers ad hoc pour examen.

M. Fabre fait part de la position des socialistes :

"Nous demandons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. En effet le timing de cette pétition nous semble suspect et nous ne souhaitons pas un nouveau report du point 15 de notre ordre du jour. Cette pétition comporte de nombreuses inexactitudes qu'il convient de corriger avec une réponse adéquate du **Conseil administratif**.

Non il n'y a pas de participation financière majeure de la ville de Meyrin, non nous ne supprimons pas des emplacements de jeu pour les enfants, non le projet n'est pas nébuleux, non ce n'est pas antidémocratique car issu de 5 ans de démarche participative, non il n'y a pas de conflit d'intérêt, non il n'y pas un manque de respect pour les habitants car une très vaste majorité souhaite ce projet.

Enfin que dire d'une pétition en ligne ou il est très difficile de voir qui a signé et qui habite où, dans tous les cas ceci reste une opinion ultra minoritaire. Il convient de rassurer les pétitionnaires sur nos intentions mais rien de plus."

Mme Hartmann annonce que les Verts sont du même avis. Elle note que toutes les informations sont déjà parues dans le journal *Meyrin Ensemble* mais reconnaît que les signataires ont droit à une réponse. Elle souhaite en particulier que le Conseil administratif puisse rectifier certaines inexactitudes de la pétition.

Elle estime qu'il ne faut pas prendre du retard avec ce dossier qui est en discussion depuis plus d'un an. De plus, elle rappelle que le bâtiment qui sera construit sur l'esplanade des Récréations n'est pas le projet du SPP mais celui de la Fondation qualité de vie du quartier à qui sera attribué le droit de superficie et qui décidera d'instaurer ou pas un SPP en premier lieu.

En conclusion, **Mme Hartmann** est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif qui devra transmettre certaines informations aux pétitionnaires mais elle ne pense pas qu'il faille aller plus loin.

En premier lieu, **M. Serrano** constate que le parti socialiste est mieux informé que le parti libéral-radical qui prend connaissance de cette pétition ce soir.

Il tient à préciser que cette pétition ne remet pas en cause le vote de la délibération n°2018-29b relative au droit de superficie accordé à la Fondation qualité de vie de quartier. Si certains éléments évoqués dans la pétition sont effectivement erronés, il préfère son renvoi à la commission quartier des Vergers ad hoc afin de pouvoir recevoir les pétitionnaires et répondre à leurs questions.

M. Gaetanino est du même avis et n'accepte pas que M. Fabre laisse entendre que cette pétition est ambiguë parce que diffusée par le biais d'internet.

Mme Girardet préfère également le renvoi en commission de cette pétition dont elle prend connaissance ce soir.

Mme Hayes indique que l'UDC considère que les pétitionnaires ont le droit d'être entendus et d'avoir des explications en commission.

M. Tremblet annonce que le groupe PDC est du même avis car une pétition est un acte citoyen dont les auteurs ont effectivement le droit d'être auditionnés en commission. Il ne doute pas que le Conseil administratif leur répondra en fonction de la décision prise par la commission.

M. Fabre tient à préciser qu'il n'a pas reçu plus d'informations que les autres conseillers mais a simplement consulté la pétition sur internet.

D'autre part, il aimerait savoir ce que les conseillers vont faire si la décision de la commission va à l'encontre du vote de ce soir sur la délibération n°2018-29b. Il reconnaît toutefois que les pétitionnaires doivent avoir une réponse détaillée de la part du Conseil administratif mais ne voit pas l'intérêt de les recevoir en commission.

Il fait encore remarquer que la pétition ne comporte qu'une trentaine d'habitants du quartier des Vergers, ce qui n'est pas significatif.

Aussi demande-t-il aux conseillers de reconsidérer leur position car un renvoi en commission ne servirait à rien. Les conseillers administratifs sont tout à fait en mesure de recevoir une délégation des pétitionnaires et de leur expliquer que leur pétition contient des erreurs et qu'elle est irrecevable.

M. Serrano s'étonne que M. Fabre connaisse l'adresse des signataires. En outre, celui-ci craignant que la décision de la commission aille à l'encontre du vote du Municipal sur la délibération n°2018-29a, il en déduit qu'il souhaite surseoir au vote du point 15 de l'ordre du jour.

Pour **Mme Hartmann**, le fait que certains conseillers soient mieux informés que d'autres sur les signataires de cette pétition est un détail car le plus important est le respect des signataires. Or, c'est le Conseil administratif qui pourra leur répondre de la manière la plus précise et juste, alors que le renvoi en commission pourrait leur donner de faux espoirs. Enfin, il va de soi que les Verts ne veulent pas surseoir au vote de la délibération n°2018-29b.

M. Grognuz met en premier lieu au vote la proposition de **renvoi de la pétition n°X-2019-01 au Conseil administratif.**

Ce renvoi est **refusé par 17 non et 12 oui.**

Il met ensuite au vote le **renvoi de la pétition n°X-2019-01 à la commission quartier des Vergers ad hoc.**

Ce renvoi est **accepté par 17 oui, 2 non et 10 abstentions.**

- b) **N°X-2019-02 – pétition munie de 263 signatures pour des repas de midi de qualité à Meyrin-les-Bains.**

Lors du vote du budget de fonctionnement de la commune de Meyrin pour l'année 2019, la somme de CHF 11'000.- dévolue à la manifestation "Meyrin-les-Bains" a été supprimée du budget par une majorité politique au Conseil municipal.

Ce vote implique la suppression des repas de midi à Meyrin-les-Bains en 2019 et a des conséquences regrettables :

Pour les familles : cette manifestation représentait depuis 13 ans, pour une partie grandissante de la population meyrinoise qui ne part pas en vacances, une pause estivale incontournable dans un cadre familial et convivial.

Pour les personnes âgées : Meyrin-les-Bains permettait à des personnes seules de se rencontrer et de partager un repas de midi sain, équilibré et à un prix modique.

Pour les bénévoles de Meyrin : l'accompagnement professionnel permettait d'acquérir de nouvelles compétences dans la préparation des plats, de faire découvrir un métier, d'assurer la sécurité et la santé alimentaire, d'apprendre la rigueur.

Le comité référendaire

M. Grognoz signale que le Bureau propose de renvoyer cette pétition à la commission des finances afin qu'elle soit étudiée dans le cadre de l'examen du budget 2020.

Bien qu'il ait refusé ce crédit en 2018 et soit toujours opposé aux CHF 11'000.- pour engager un cuisinier pendant trois semaines, **M. Gaetanino** acceptera le renvoi de cette pétition en commission afin d'auditionner les pétitionnaires.

Mme Leuenberger précise qu'il ne s'agit pas de professionnaliser la production de repas mais d'engager un professionnel de la restauration pour encadrer une soixantaine de citoyens bénévoles et coordonner toute l'activité entre mai et octobre avec un pic pendant trois semaines. Le budget de CHF 11'000.- correspond à plus de 200 heures de travail.

Il semble à **M. Fabre** que le bureau proposait le renvoi en commission des finances élargie, ce qu'il juge préférable car cette pétition pourra ainsi être traitée dans le cadre du budget.

Il fait part ensuite de la position des socialistes :

"Nous allons soutenir le renvoi de cette pétition en finance élargie. Suite à une édition 2019 de Meyrin-les-Bains où cette prestation a fait cruellement défaut, ce sont plusieurs centaines d'habitants qui, par cette pétition, nous signifient le besoin d'un cuisinier professionnel à midi pour cette manifestation.

Nous allons, en fonction des discussions en commission, voir comment traiter cette pétition de façon adéquate."

M. Grognoz reconnaît que le Bureau proposait le renvoi en commission des finances élargie.

M. Serrano annonce que le PLR acceptera volontiers de discuter de cette pétition en commission et demande au président de ladite commission de la mettre rapidement à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre remarque et **M. Grognuz** met donc aux voix le **renvoi de la pétition n°X-2019-02 à la commission des finances élargie**.

Cette proposition **est acceptée à l'unanimité**.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Néant.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Mme Leuenberger indique qu'une seule question émise lors de la précédente séance restait en suspens et qu'il y sera répondu lors du prochain Conseil.

M. Falvo fait remarquer qu'il attend deux réponses de la part du responsable du service de police municipale.

* * *

Objet n'ayant pu être traité lors de la séance précédente :

6. Résolution 2019-02a présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti libéral-radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale. Rapport de la commission d'administration générale (P. Boccard, PLR)

En préambule, **M. Boccard** signale que des noms ont été supprimés du rapport afin de ne pas stigmatiser qui que ce soit.

Il donne ensuite lecture du rapport de la commission d'administration générale tenue le 28 septembre 2019 sous la présidence de M. Jimenay, en présence de M. Tschudi ainsi que M. Solai, secrétaire général, et Mme Hummel, responsable des ressources humaines :

"Un résolveur expose les motifs qui ont motivé le dépôt de cette résolution et cette demande d'audit. Il énumère des situations vécues au cours de ces dernières années : turnover, absentéisme, démission, maladie de longue durée, burnout.

Il est également fait mention de la lettre adressée par un ancien collaborateur du service qui exprime un ras-le-bol et un climat délétère. Pour les résolveurs, il est important de faire un constat sur le fonctionnement du service et la lumière sur les problèmes relevés. Le but est que le service de police fonctionne bien et que les collaborateurs aient du plaisir à y travailler.

M. Tschudi fera un état des lieux de la police de sécurité de proximité sous l'angle politique. M. Solai le fera sous l'angle de l'évolution du métier et de l'organisation du service. Mme Hummel le fera sous l'angle de la gestion des ressources humaines du service. M. Tschudi informe les commissaires qu'il représente le Conseil administratif in corpore.

Il fait un historique depuis qu'il a pris en charge le dicastère de la police en 2011 jusqu'à aujourd'hui. Il fait état du renforcement des effectifs avec une nouvelle organisation, avec de nouvelles compétences d'où le recrutement d'un responsable de service. Il précise qu'en 2015, la sécurité est sortie du champ politique car les résultats sont désormais alignés avec les attentes, le diagnostic local de sécurité est globalement positif même s'il existe une marge d'amélioration. Il est convaincu qu'à ce jour, la situation au sein du service est apaisée.

M. Solai rappelle les deux évolutions importantes dans le domaine de la police. En 2010, la sécurité municipale devient police municipale, les missions sont précisées avec une priorité placée sur le profil de chargé de sécurité de proximité. Pour l'accession au grade, le mérite à l'ancienneté est remplacé par la mise en place de plans de carrière. En 2012, le nouveau responsable est engagé et de nouveaux objectifs sont définis; ces évolutions ont pu perturber certains collaborateurs. En 2013, le nouveau code de procédure pénale qui entrera en application en 2015 définit de nouvelles compétences en matière de tâches de police judiciaire, une formation obligatoire est mise en place par le canton. Là aussi, certains collaborateurs ont pu être perturbés par ces changements.

M. Solai poursuit la présentation en énumérant les évolutions de l'organigramme au sein de la police municipale. Il relève que depuis 2010, le métier d'APM a fortement évolué.

Mme Hummel présente certains indicateurs de ressources humaines. Elle énumère les motifs et le nombre de collaborateurs qui ont quitté le service. Elle décrit le travail d'accompagnement des RH pour ce service qui a subi des changements importants.

Le président ouvre le temps des questions-réponses.

Un commissaire relève que, pour lui, cette résolution est instrumentalisée à des fins politiques. Un résolveur lui répond que, pour lui, il y a un malaise relationnel au sein du service, cette résolution et l'audit demandé permettront de clarifier la situation et de produire des éventuelles préconisations.

Un commissaire s'interroge sur ce qu'une entreprise externe pourrait apporter de plus à l'analyse délivrée ce soir par l'administration. Il lui a répondu que l'audit apporte un arrêt sur images, tout n'est ni blanc ni noir, il cherche uniquement à clarifier la situation. Il est également fait référence à une situation similaire qui s'était présentée au CVH.

Il est fait état de la lettre et de son auteur. Les termes du débat ne seront pas retranscrits dans mon rapport de ce soir. Le président ouvre le débat sur le projet de résolution n°2019-02.

Un commissaire constate que les résolutionnaires n'ont apporté aucun fait concret. Il estime que cette démarche dénote une défiance envers le chef de service et le Conseil administratif. Pour lui, et si on lance en audit sur la police, on peut aussi lancer un audit dans tous les autres services.

M. Tschudi dit avoir été conscient que l'engagement d'un nouveau chef de service et les nouveaux objectifs allaient avoir en effet perturbateur. Pour lui, il prend cette demande d'audit comme un message de méfiance.

M. Solai, suite à la question d'une commissaire, précise que le Conseil municipal ne peut pas exiger du Conseil administratif de mandater un audit. L'objectif de cette séance est la recherche de transparence dans ce dossier. Il précise que l'audit est utile lorsque le dialogue n'est plus possible et que la confiance est rompue. A ses yeux, ces conditions ne sont pas présentes à la police municipale.

Deux amendements sont déposés. Le premier consiste à remplacer le deuxième décide par "mandater la commission de sécurité du Conseil municipal afin de piloter le mandataire en charge de l'audit du service de la police municipale et de présenter les résultats et les recommandations lors d'une séance de commission à huis clos". Et de rajouter au décide de "voter un crédit de CHF 50'000.- afin de réaliser un audit de la police municipale piloté par une entreprise externe et mandater le Conseil administratif pour nous présenter les résultats dudit audit et ses préconisations".

Il est rappelé qu'une résolution ne peut pas demander l'octroi d'une somme et que par là-même, l'amendement pour la demande de CHF 50'000.- tombe.

Le président met aux voix le premier amendement : il est accepté par 6 oui (2 PLR, 1 PDC, 2 MCG, 1 UDC), 5 non (2 PS, 2 Verts, 1 PDC).

Le président met aux voix la résolution n°2019-02 : le vote est partagé avec 5 oui (2 PLR, 2 MCG, 1 UDC) et 5 non (2 PS, 2 Verts, 1 PDC) et 1 abstention."

Mme Girardet tient à préciser qu'elle ne fait pas une déclaration au nom du MCG mais en tant que résolutionnaire :

"Au début avril, un courrier décrivant des comportements alarmants au sein du fonctionnement du service de police municipale a conduit nos groupes politiques à se saisir de ce problème. Présente depuis de très nombreuses années au Conseil municipal, j'ai vu la police municipale évoluer de manière "gigantesque", en lien avec la croissance démographique de la Commune d'une part, et le développement des prérogatives et des compétences de nos APM d'autre part. Ce courrier est le déclencheur d'une situation en latence depuis fort longtemps, qui tire ses racines non du service, car sous la direction de M. Donzé, ancien chef de service, celui-ci fonctionnait très bien, mais peut-être parce que "le côté humain manque quelque part".

Ce courrier est peut-être un déclencheur mais c'est l'histoire générale du service qui est préoccupante depuis un certain nombre d'années, depuis l'entrée de M. Marti probablement. Je me remémore très bien la commission où M. Marti a présenté ses objectifs d'une manière très volontariste, en préjugant de l'adhésion totale des membres de son service. Le temps a malheureusement prouvé le contraire. Il faut aujourd'hui "crever l'abcès".

Je le répète, l'audit n'est pas une punition mais un outil de travail qui permet au Conseil administratif de trouver les failles d'un service et de pouvoir, par le biais de médiateurs, améliorer la situation et si possible y remédier."

Au nom des Verts, **M. Amato** fait la déclaration suivante :

"D'entrée cette résolution nous a paru relever de la manœuvre politicienne en phase pré-électorale. Les discussions en commission n'ont fait que confirmer cette fâcheuse impression. Et même si la démarche est archi-éculée, elle semble toujours fonctionner puisque le résolutionnaire principal qui, selon ses dires, a aussi quelques antécédents dans la police, a réussi à obtenir le soutien de quelques autres conseillers municipaux.

Souignons d'abord que cette résolution repose sur des considérations fausses ou biaisées. Il y a certes eu plusieurs séances de commissions sécurité depuis 2013, mais l'écrasante majorité de celles-ci a porté sur des thématiques qui n'avaient rien à voir avec ce qui est censé justifier aujourd'hui un audit. Nous avons eu la preuve en commission qu'il n'y a pas eu de taux de rotation ou d'absentéisme anormal au sein de la police municipale. Le seul considérant qui reste à la fin est un courrier qu'ont reçu trois groupes politiques sur six et qui émane d'un collaborateur fragilisé en arrêt maladie. Ce courrier est d'ailleurs adressé aux collègues de travail dudit collaborateur et non au Conseil municipal. Il n'est pas de notre ressort ni de notre compétence de nous exprimer sur un courrier d'un collaborateur qui fait part à ses collègues d'un certain nombre de critiques qu'il exprime sur le fonctionnement du service. Cela nous semble relever de la responsabilité du Conseil administratif qui s'appuie sur un service des ressources humaines rattaché au secrétariat général. En commission, nous avons appris que des démarches étaient entreprises et se poursuivaient pour consolider le service de la police municipale, et que les ressources humaines bénéficiaient de la confiance de l'ensemble des acteurs de la sécurité municipale. Cela nous a été confirmé lors d'échanges que nous avons eus, nous aussi, avec des policiers municipaux.

Première constatation à ce stade : la demande des résolutionnaires ne repose sur rien qui justifierait un audit et s'appuie sur le postulat erroné que le service des ressources humaines faillit à sa mission et nécessite dès lors être appuyé par un audit externe. Contrairement à ce que les résolutionnaires ont affirmé, il n'y a pas de climat de crainte, il n'y a pas d'omerta comme cela a été dit par un commissaire. Ce sont des propos diffamatoires et qui ne correspondent en rien à la réalité. Aujourd'hui, les différentes strates de la police municipale se parlent et renforcent ensemble les mesures de sécurité de proximité que la population attend d'elle.

Certains conseillers municipaux se disent sans doute qu'il n'y a pas de fumée sans feu, une expression à laquelle on peut rétorquer : calomniez, calomniez, il en restera bien quelque chose.

Et c'est bien là que réside la volonté politique de discréditer un service. Il eut été tout à fait possible que trois conseillers municipaux s'adressent au président de la commission de sécurité pour réunir une commission et avoir des informations sur l'état de l'évolution de la police municipale. Ils y auraient pu exprimer leurs critiques mais la volonté était bien de faire un coup politique. En admettant qu'il y ait un peu de fumée, celle qui précède généralement un feu, en admettant que la croissance

rapide de la police municipale meyrinoise, que l'introduction de nouvelles prérogatives dans la loi, que la mise en œuvre de la politique de sécurité de proximité aient pu créer ce début de fumée, la réponse ne pouvaient être que de chercher à prévenir un feu en s'appuyant sur les compétences RH à disposition, plutôt que de souffler sur d'éventuelles braises, en déformant la réalité et en diffamant des personnes, tous des procédés qui n'ont jamais servi à apaiser les différends mais toujours à attiser des conflits.

Pourquoi s'en prendre particulièrement au service de sécurité, alors que tous les services communaux sont aujourd'hui sous tension ou à flux tendu. L'évolution démographique, la complexification des missions et des procédures, les attentes élevées de la population sont logiquement des facteurs de tensions qui requièrent des exigences élevées de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs et qui suscitent parfois des interrogations, des incompréhensions, des résistances et des inquiétudes. Faut-il dès lors pour soutenir l'administration demander des audits dans tous les services ? Évidemment non. Ce serait accroître les difficultés plutôt que de contribuer à les dépasser. Et personne ne le propose, même s'il n'y a pas plus ou moins de raisons de faire un audit à la police que dans les autres services.

Enfin, aujourd'hui les polices municipales du canton de Genève sont remises en question par un rapport de la Cour des comptes qui suggère de créer une police unique sous la conduite du canton. Les Verts désapprouvent fortement ce rapport dont les conclusions et les recommandations semblent avoir précédé l'analyse. Nous nous en sommes expliqués dans le dernier numéro de notre journal *La feuille verte* où nous décrivons ce que Meyrin perdrait en termes de sécurité de proximité. Il nous apparaît que dans ce bras de fer qui va s'engager entre le canton et les communes ceux qui, à travers un audit externe, affaiblisse la police municipale prennent une lourde responsabilité qu'ils n'ont sans doute pas mesurée complètement.

Considérant que la police municipale, avec l'aide des RH, gère parfaitement les dynamiques en son sein,

Considérant que la police municipale a une mission comme police de proximité clairement définie et qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de remettre son travail, sa pertinence et son action en question,

Considérant qu'un audit externe jetterait l'opprobre sur un service qui ne démerite pas et qui ne rencontre pas plus de difficultés que d'autres services,

Considérant que l'on ne joue pas avec les humains et avec la sécurité à des fins purement électoralistes et politiques,

Considérant le risque important que cette résolution, semblable à la délibération votée en ville de Genève, soit annulée par la surveillance des communes,

Les Verts de Meyrin Cointrin refuseront cette résolution et vous invitent à en faire de même."

Avant de donner lecture de la position des socialistes, **M. Fabre** tient à faire part de son regret que certaines informations ne figurent pas dans le rapport de M. Bocard, notamment les taux d'absentéisme et de rotation dont il fera donc part dans sa déclaration.

Il poursuit :

"Autant le dire d'emblée cette commission nous a laissé un goût amer. Nous nous attendions à des révélations, à des faits concrets à la construction d'un argumentaire étayé. Rien de tout ça, uniquement des "on a entendu que, on nous a rapporté que, il est évident que".

Prenons les "vu" de cette résolution les uns après les autres.

Vu le courrier : cette lettre exprime un profond mal-être et une incompréhension des changements fondamentaux du métier de policier municipal, mais nullement une défiance envers la hiérarchie.

Vu les séances et questions : ce sont toujours les mêmes groupes, ici les résolutions, qui posent ces questions. C'est trop facile de faire du vent et dire qu'il y a un problème, cela relève du pompier pyromane.

Vu le taux de rotation : six départs en six ans dont un à la retraite et un à l'AI, les quatre autres avec des raisons totalement valables, il n'y a strictement aucun problème ici.

Vu le taux d'absentéisme : 3,7% à la police municipale, ce taux est tout à fait normal, il est à noter que le taux moyen en Suisse est de 3,8% (source Agefi), le taux 2018 de la police cantonale est de 5.56% (source Rapport d'activité de la police cantonale). Je peux vous révéler ce qu'est un taux inquiétant, la sureté de l'AIG avec un taux à deux chiffres (source Michel Fabre). Il n'y a également strictement aucun problème ici et ce "vu" est inutile.

Tous les "vu" s'écroulent les uns après les autres, tel un château de cartes exposé à un coup de Joran. Pour nous à la fin de cet exercice, il reste un seul "vu" crédible, étayé et correctement motivé qui est : Vu la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984. C'est, vous allez en convenir, un peu maigrelet pour demander un audit.

Il y a dans notre administration communale d'autres départements avec des taux de rotation et d'absentéisme largement supérieurs, qui sont réellement inquiétants, mais là, pas un mot, pas une demande d'audit, circulez, il n'y a rien à voir. Si vous étiez un tant soit peu honnêtes avec vos buts, vous accéderiez à nos demandes afin de renforcer les RH et ainsi améliorer encore plus le dialogue avec les services. Mais là vous utilisez votre arme favorite de déconstruction de l'Etat, j'ai nommé le rabot à budgets.

Que vous ne soyez pas en ligne avec la politique du Conseil administratif en matière de sécurité, je peux l'entendre mais alors, attaquez-vous directement au magistrat. Que la réussite d'un magistrat de gauche en matière de sécurité vous fasse tousser et douter de vos convictions, je peux aussi le comprendre. Par contre, au vu des résultats, baisse de l'insécurité (source commission sécurité), présence accrue de la police municipale dans les rues, satisfaction des citoyens, vous allez avoir de la peine dans cette entreprise. Alors vous préférez instrumentaliser une victime, faire courir des rumeurs et utiliser des "vus" qui n'existent pas, c'est assez médiocre et relève de la politique politicienne.

Au vu du seul "vu" qui résiste à cette analyse, la LAC, la gestion des ressources humaines est du domaine régalié du CA. Sauf élément grave et récurrent, agir sur les RH n'est pas de notre ressort. Or, aucun élément allant dans ce sens n'a été apporté par les résolutions. Nous tenons également à rappeler que des délibérations similaires demandées en ville de Genève ont été cassées par le Conseil d'Etat en arguant justement autour de la LAC.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste va voter défavorablement cette résolution. Nous invitons les autres groupes à nous rejoindre dans cette position et à ceux tentés par l'abstention de ne pas tomber dans ce piège. Il nous faut classer cette résolution dans "le placard des résolutions en vue des élections de 2020" qui est déjà largement garni."

M. Squillaci donne lecture de la position du PDC :

"Ce feuillet a occupé beaucoup trop de temps et de place dans les échanges et débats, en tout cas nous concernant. Une certaine crispation et tension en sont nées. Cela nous démontre bien l'importance de ce sujet et le malaise qu'il apporte. Les prises de position entendues jusqu'à maintenant nous le confirment malheureusement.

Le débat au sein de notre groupe s'est porté essentiellement entre le soutien à notre administration, ne pas écorner l'image de Meyrin, et/ou assumer nos responsabilités de conseillers municipaux. Car c'est bien le Conseil municipal, via son président d'alors, qui a été interpellé et sollicité et qui doit maintenant se prononcer sur ce délicat sujet. Il n'y aura pas de bon choix ou de bonne décision. Et l'épisode laissera sûrement des traces quelle que soit l'issue du vote, à regret.

Nous pensons que nous ne devons pas vivre avec des regrets, ce n'est pas utile ni productif mais, malgré tout, nous pensons que cette situation, en tout cas ce vote, aurait pu être évitée s'il y avait eu un peu de proactivité et de recherche de compromis et solutions, bien en amont, de la part de tous, au vu des propos tenus sur la situation depuis le début de la législature concernant cette thématique ou service.

C'est pourquoi, entre remettre éventuellement en question la gestion de l'administration, salir potentiellement l'image de Meyrin ou encore ne pas assumer pleinement nos responsabilités, nous avons décidé que chaque membre du groupe doit assumer ses valeurs, principes et convictions sans se cacher derrière une éventuelle majorité et avons donc décidé de laisser la liberté de vote.

Avant de conclure, je souhaite apporter une petite touche personnelle qui nous touche tous, sans exception, dans cette situation qui pourrait, selon mon appréciation, être une image de la législature via une citation de M. Julio Cortazar : "La lâcheté tend à projeter sur les autres la responsabilité qu'on refuse".

M. Boccard indique que les radicaux, en tant que résolutionnaires, ont voulu être attentifs à la santé et aux bien-être des collaborateurs de la Commune. Quant à évoquer des manœuvres politiciennes, il se demande ce qu'il faut penser d'un conseiller administratif qui téléphone à une conseillère municipale pour l'influencer sur ce vote. **M. Boccard** n'approuve pas cette manière de faire et se demande ce que craint le Conseil administratif. Il considère qu'en séance, c'est le rôle des conseillers de débattre et défendre des points de vue divergents, ce qui ne les empêchera pas d'aller ensuite partager un repas, mais il n'accepte pas que l'on parle de manœuvre politicienne.

M. Lustenberger fait part de l'avis du MCG :

"Dans le cas de cette résolution, et après nos travaux en commission, le groupe MCG estime que la tenue d'un audit est nécessaire afin de pouvoir obtenir un avis extérieur impartial de l'état et de la fonctionnalité du service en question.

En effet, on ne se fie que très rarement à un seul son de cloche pour se forger un avis et ce n'est pas pour rien. Cet audit permettra également d'apaiser les débats incessants revenant sur ce sujet depuis des années. Nous aurons un rapport précis et, quelle qu'en soit la conclusion, sa finalité permettra une évolution et une amélioration des choses, et c'est bien le principal.

Nous estimons également qu'il est préférable que cette affaire reste en interne et à l'échelon de la Commune, un éventuel refus pourrait faire résonner celle-ci plus loin et plus haut, et nous doutons fortement de l'apport bénéfique que cela pourrait avoir sur la réputation de Meyrin et sur ses représentants.

Les représentants politiques étant déjà suffisamment entachés depuis quelque temps, nous préférons laisser les scandales et la "Une" médiatique à la ville et au canton de Genève. Bref, vous l'aurez compris, le groupe MCG votera donc favorablement cette résolution."

Au nom de l'UDC, **Mme Hayes** fait la déclaration suivante :

"Y-a-t-il malaise ? Oui, il y a un malaise. Cela suffit d'entendre tous mes préopinants. Donc, ce n'est pas une punition, l'audit, mais une compréhension de tout ce malaise qui est en train de devenir trop grand. Ces derniers mois, il y a eu des doléances provenant du service de sécurité telles que la rotation importante du personnel ou un 30% de renouvellement du personnel, etc.

Au vu de ces disfonctionnements, il est du devoir de nos conseillers municipaux d'y voir plus clair afin qu'il n'y ait pas de doute qui compromettrait les bonnes relations du service. Nous soutenons évidemment cet audit pour éclaircir la situation actuelle."

M. Tschudi ne veut pas prendre position car il l'a déjà fait en commission. Faisant suite à la remarque de M. Boccard, il reconnaît avoir discuté au vu et au su de tous avec une conseillère municipale, dont la position était basée sur sa propre expérience professionnelle. A cette occasion, il lui a donné son point de vue, ce qui est totalement légitime, sans lui dire bien sûr ce qu'elle devait voter.

En tant qu'ancien fonctionnaire de l'Etat, il peut faire la distinction entre différentes situations. Quoi qu'il en soit, il ne pense pas avoir agi de manière anti-démocratique.

M. Gaetanino annonce qu'il soutiendra la résolution. Il note qu'il y a deux sons de cloche, l'un évoquant des soucis de management dans le service et l'autre émanant du Conseil administratif expliquant qu'il n'y a aucun problème.

Par conséquent, il considère que s'il n'y a rien à cacher, autant faire un audit afin d'avoir l'opinion d'une personne neutre.

Mme Girardet demande le vote nominal, ce qui est soutenu par trois personnes.

M. Grognuz met donc au vote **nominal** la **résolution n°2019-02a** amendée :

présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti libéral-radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale

Vu le courrier alarmant reçu par nos groupes politiques ;

Vu les nombreuses questions posées durant les séances d'études du budget sur le fonctionnement de la police municipale ;

Vu les nombreuses séances de la commission sécurité depuis 2013 ;

Vu le taux de rotation anormal du personnel au sein de la police municipale ;

Vu le taux d'absentéisme constaté au sein de la police municipale ;

Vu la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission d'administration générale ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 octobre 2019,

R E F U S E

PAR 15 NON, 13 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. de mandater une entreprise d'audit externe afin d'examiner le fonctionnement de la gestion des ressources humaines du service de la police municipale,
2. de mandater le Conseil administratif pour nous présenter les résultats dudit audit et ses préconisations.

Résultat du vote

Amato Maurice	non	Hayes Sasà	oui
Boccard Pierre	oui	Heiniger Claire	non
Boccard Yolande	abs.	Hubert Emile	oui
Brocard Eric	non	Iswala Placide	non
Clerc Tobias	abs.	Lustenberger Cédric	oui
Deluermoz Cosima	non	Luthi Badia	non
Dimopoulos Elisa	non	Murciano Claudine	non
Dumalle Marcel	non	Pachoud Stéphane	oui
Fabre Michel	non	Schweizer Adriana	oui
Falvo Francesco	non	Serrano Philippe	oui
Frauchiger Roger	oui	Squillaci Nicola	oui
Gaetanino Marco	oui	Tremblet Laurent	non
Girardet Myriam	oui	Tschudi-Spiropulo A.	non
Halimi Hysri	non	Wrzosowski Gregor	oui
Hartmann Esther	non	Wullschleger Corinne	oui

* * *

Nouveaux objets :

7. **Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2020**

Faisant suite à la demande de M. Gognuz, **Mme Girardet** annonce que le MCG présente la candidature de **M. Pascal Seeger** à la fonction de suppléant du vice-président.

Les autres personnes ayant accepté leur fonction selon le tournus habituel, **M. Gognuz** fait part de la proposition d'attribution des mandats :

Président :	M. Jonathan Gomes Duarte
Suppléant du président :	M. Michel Dimopoulos
Vice-président :	M. Jean-Bernard Zosso
Suppléant du vice-président :	M. Pascal Seeger

Il est procédé au vote et ces **candidatures** sont **acceptées à l'unanimité**.

* * *

8. **Présentation du budget 2020 (M. Devaud)**

M. Devaud présente le budget 2020 :

"Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2020, un budget de transmission, puisque c'est le dernier budget de la législature 2015-2020 et le premier de la législature 2020-2025.

RETOUR SUR LA LEGISLATURE 2015-2020

Notre commune aura vécu un essor hors du commun durant cette législature, en lien principalement à des actions politiques engagées depuis le début des années 2000 par notre commune pour pallier au manque important de logements dans notre canton.

La Commune s'est déterminée à déclasser la zone du quartier des Vergers pour construire plus de 1'250 logements à cet emplacement. Elle a accepté de favoriser les surélévations et s'est engagée à accompagner la densification dans le quartier de Cointrin-est.

Notre population aura augmenté au cours de cette législature de 23%, ce qui représente plus de 5'204 nouveaux habitants. Pour la petite histoire, selon les informations relayées par la presse, Meyrin était la ville de Suisse de plus de 10'000 habitants avec la plus grande hausse de population entre 2017-2018, soit 4.6%.

Il est évident qu'en lien avec la hausse de sa population, la Commune a dû adapter ses infrastructures. Nous avons finalisé la mise en séparatif des collecteurs d'eaux de la cité, construit les canalisations pour la récolte d'eau de pluie, construit la galerie de décharge et, enfin, dernier maillon, le lac des Vernes. Ce lac n'est pas juste un lac de rétention, Meyrin en a fait un lieu de loisirs, riche en biodiversité. Nous avons construit 144 places de crèches supplémentaires, ce qui nous a permis d'augmenter de 66% l'offre, sans toutefois réduire la liste d'attente. Nous avons construit les équipements publics des Vergers, dont une nouvelle école de 14 classes, le Jardin Robinson, le workout, et les espaces publics de l'écoquartier des Vergers. En parallèle, nous avons maintenu notre patrimoine : rénové l'école des Boudines, le Jardin botanique alpin, nos routes, les équipements sportifs, culturels et administratifs, la cuisine de confection des repas, et le Jardin de l'amitié. Une liste non exhaustive, sans oublier que des projets sont en cours.

Pour ce faire, Meyrin aura investi CHF 360 millions bruts, CHF 272 millions nets, et emprunté CHF 77 millions.

La Commune travaille également sur le développement de ses quartiers industriels et le maintien de son attractivité économique. Elle a pu accueillir durant cette législature un nombre important de nouvelles entreprises, créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées.

Notre administration doit accompagner ces évolutions, adapter en permanence les prestations publiques à l'augmentation des populations concernées, développer et maintenir ses infrastructures. Notre administration doit également s'adapter à la mutation et à l'évolution des modes de vie, au durcissement et à la complexification du cadre légal de certaines activités, aux nouveaux processus de travail.

La hausse de notre population, l'augmentation du nombre d'entreprises et de leurs employés, le développement de nos infrastructures lié à ces hausses auront nécessité, afin de maintenir les prestations publiques à la population, une hausse des charges de 28% de 2015 à 2020, dans laquelle est comprise la hausse du personnel administratif chargé de fournir ces prestations publiques.

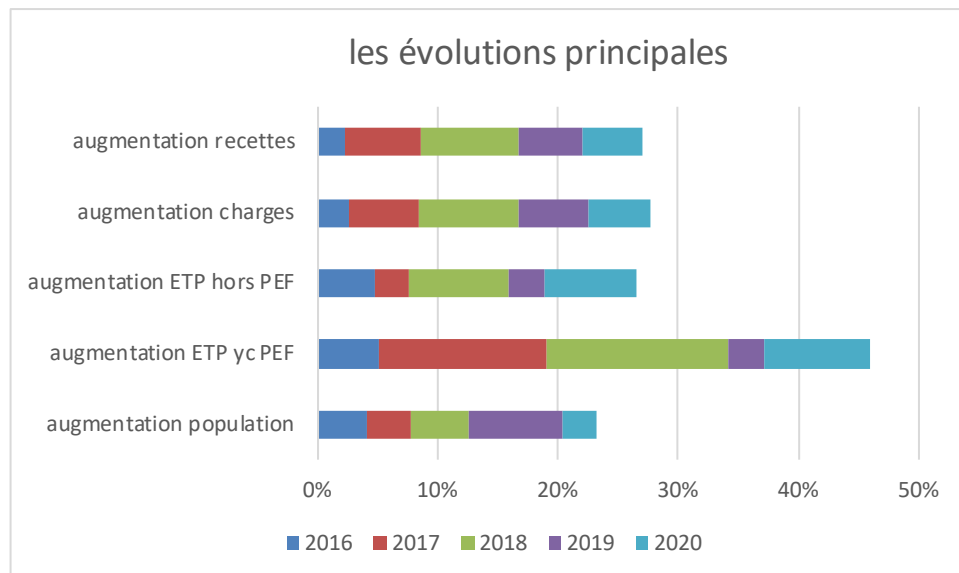
En parallèle, ces nouvelles populations et les nouvelles entreprises ont permis d'augmenter les recettes de 27%. 64% de cette hausse est liée aux recettes fiscales. Meyrin aura augmenté ses recettes personnes physiques de CHF 12.5 millions, soit 27%. Meyrin aura augmenté ses recettes fiscales personnes morales de CHF 1.8 million, soit 8%, tout en intégrant dans le budget 2020 une baisse des recettes personnes morales de CHF 1.5 million liée à la réforme fiscale des entreprises RFFA. Meyrin aura augmenté ses recettes de la taxe professionnelle de CHF 2.5 millions, soit 22%.

Comment pourrait-on résumer 2015-2020 pour Meyrin : une commune qui aura vécu un essor hors du commun, en maintenant ses prestations publiques à la population, son attractivité pour les entreprises, le tout en gardant une excellente santé financière enviée par la majorité des autres communes genevoises et un impôt communal raisonnable !

Mais ne nous réjouissons pas tout de suite, ce tableau 2015-2020 inclut le projet de budget 2020. Sans lui, la situation décrite plus haut ne sera pas atteinte; sans lui, nous mettrons en péril l'administration. Une administration essoufflée qui cumulait déjà en 2018 pour CHF 1.6 million d'heures supplémentaires et vacances non

prises. En 2019, malgré la volonté de diminuer ces éléments, la situation ne s'est pas améliorée, par manque de ressources. Le Conseil administratif ne peut pas accepter une situation aussi précaire pour le personnel de son administration compte tenu des risques psychosociaux et des dysfonctionnements que cela peut entraîner.

Tout au long de la législature, le Conseil administratif a utilisé le principe de précaution, tout particulièrement de 2016 à 2017 et encore plus en 2019. Rappelez-vous, depuis 2018 le projet de budget incluait un écart très important entre les recettes fiscales reçues de l'Etat et celles estimées par la Commune. C'est en effet au Conseil administratif qu'il revient d'estimer les impacts de développements et l'impact de celui-ci sur les recettes fiscales. Les comptes 2018 ont donné raison à la stratégie du Conseil administratif, il est donc aujourd'hui indispensable de donner les moyens à l'administration pour qu'elle puisse rendre ses prestations publiques dans de bonnes conditions. Le projet de budget 2020 prévoit cet assainissement et il y va de la responsabilité partagée du Conseil administratif et du Conseil municipal.



LE PROJET DE BUDGET 2020

Afin de doter l'administration des ressources indispensables à l'évolution qu'aura vécue notre ville de 2015-2020, le Conseil administratif propose :

- un projet de budget qui donne aux Conseils municipal et administratif les moyens d'assurer les prestations publiques votées et engagées et de faire face à la prochaine législature ;
- un projet de budget qui réponde au programme de législature 2015-2020, en mettant l'accent sur le soutien aux Meyrinois les plus vulnérables, en privilégiant les circuits économiques courts, les acteurs économiques locaux, les achats responsables, avec une gestion responsable et prévisionnelle des moyens budgétaires et humains ;
- un projet de budget qui intègre l'estimation des recettes fiscales communales en lien avec l'augmentation des populations concernées ;
- un projet de budget qui intègre une baisse des recettes fiscales en lien avec la réforme fiscale des entreprises ;

- un projet de budget qui permette surtout à l'administration de maintenir les prestations dans de bonnes conditions, en la dotant des 23.7 ETP manquants ;
- un projet de budget qui augmente la rémunération du Conseil administratif, aujourd'hui rémunéré à hauteur de 50% de son activité; la proposition est une rémunération à hauteur de 75% dès la nouvelle législature ;
- un projet de budget sans hausse du centime additionnel, et à l'équilibre.

PRESENTATION DES CHIFFRES CLES DU PROJET DE BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT	
Revenus hors imputations internes	122'991'546
Charges de fonctionnement hors imputations internes	122'971'140
Excédent de recettes	20'406

INVESTISSEMENTS	
Investissements bruts	44'012'336
Charges de fonctionnement hors imputations internes	7'322'538
Investissements nets	36'689'798

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
Par l'amortissement – autofinancement	14'035'011
Par l'excédent de recettes - autofinancement	20'406
Par l'emprunt	22'634'381

CONCLUSION

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions.

Il vous est rappelé que le projet de budget 2020 est voté à 2 fonctions et 2 natures mais le travail en commission se fera à 8 fonctions et 3 natures.

Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis.

Vous avez tous reçu un classeur avec l'ensemble des documents. De plus, les documents sont disponibles sur CMNet. Vous les trouverez en pièces jointes, sous chaque séance de commission budget.

Pause de 20h00 à 21h00

* * *

9. Délibération n° 2019-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
10. Délibération n° 2019-20 relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux
11. Délibération n° 2019-21 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020
12. Délibération n° 2019-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'253'050.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier
13. Délibération n° 2019-23 destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'399'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. Grognez demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il mentionne que le bureau propose le renvoi des objets budgétaires en commission des finances élargie.

Mme Murciano indique que les Verts, par souci d'économie, proposent de renvoyer les délibérations liées au budget à la commission des finances simple. Elle se demande d'ailleurs quelle est la raison d'être de la commission des finances si toutes les commissions des finances sont élargies.

Elle ajoute que son groupe demande que cette proposition soit mise au vote nominal.

M. Boccard rappelle que les libéraux-radicaux ont demandé à plusieurs reprises, sans succès, d'auditionner les chefs de service afin qu'ils fassent part de leurs ressentis et besoins, ce qui est d'autant plus important lorsqu'il est discuté de postes supplémentaires.

M. Fabre soutient la proposition des Verts qui permettrait d'économiser environ CHF 2'000.- par commission, soit environ CHF 20'000.- en tout. Il rappelle avoir estimé le surcoût des commissions élargies l'an dernier à CHF 70'000.-.

M. Gaetanino y est opposé car il considère que chaque conseiller a le droit d'assister aux commissions et de prendre part aux débats relatifs au budget qui est l'une des tâches importantes du législatif. S'il s'agit de faire des économies, il propose à M. Favre de renoncer plutôt au voyage de législature dont le dernier a coûté CHF 55'000.-.

Ce débat est récurrent, relève **Mme Hayes** qui considère le montant très faible par rapport au budget global de la Commune de CHF 120 millions, ceci d'autant plus que le vote du budget est un moment important. Elle fait encore remarquer que tous les conseillers ne participent pas à toutes les commissions élargies et refusera donc cette proposition.

M. Fabre ne manquera pas de ressortir cet argument lorsque Mme Hayes proposera de supprimer une subvention de CHF 10'000.-.

Au nom du PLR, **M. Serrano** insiste sur la demande d'auditionner à nouveau les responsables de service car la procédure actuelle ne lui convient pas. Il fait remarquer que la LAC (loi sur l'administration des communes) reconnaît que le travail le plus important du Conseil municipal est le vote du budget. Il pense d'ailleurs que l'approbation dudit budget sera plus aisée si les chefs peuvent répondre aux questions des commissaires.

Il termine en demandant que cette requête soit mise au vote de l'assemblée.

Mme Leuenberger précise que la LAC stipule que le projet de budget émane du Conseil administratif. Ce budget est établi en collaboration avec les chefs de services, dans le cadre d'un processus qui commence en mai et suit différentes étapes de validation, l'exécutif ayant le rôle d'arbitre. Elle note que le budget présenté correspond donc au projet politique du Conseil administratif et est une traduction chiffrée de ses objectifs politiques.

Quant à auditionner les responsables de service en commission, elle explique que le flux tendu de travail légitime le fait de préserver les chefs afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs tâches de pilotage et de management de leur service. Comme l'a dit M. Gaetanino, le vote du budget est une tâche importante du Municipal ajoute **Mme Leuenberger** qui relève que les chefs étant des fonctionnaires, ils n'ont pas à intervenir dans le cadre du budget, à l'exception de la responsable des finances pour donner des réponses d'ordre technique.

En résumé, **Mme Leuenberger** rappelle que, de toutes façons, la vision budgétaire est largement co-construite avec les chefs de service.

En sa qualité de nouvelle conseillère, **Mme Heiniger** s'étonne que certains considèrent la somme de CHF 10'000.- peu importante quant il s'agit de jetons de présence mais élevée dès lors qu'elle concerne Meyrin-les-Bains.

Pour **Mme Girardet**, l'examen du budget est l'une des tâches importantes du Conseil municipal et elle est donc favorable à son examen en commission élargie.

M. Serrano s'étonne que 30 min consacrées à répondre aux questions des commissaires représentent une importante surcharge de travail pour les responsables de service. Il estime que ce n'est pas le métier de la responsable des finances d'expliquer ce que font les autres chefs et que la transparence ne peut que rapprocher les conseillers municipaux de l'administration.

Il conclut en indiquant que, au vu de la position de l'exécutif à ce sujet, il retire sa proposition de voter sur l'audition des chefs en commission.

Mme Leuenberger reconnaît que 30 min. de réponses aux questions en commission ne vont pas mettre les responsables de service en burnout mais ceci implique néanmoins au minimum deux à trois heures de préparation.

Quant à la transparence, c'est le rôle de l'exécutif d'être sur le terrain, en lien quotidien aussi bien avec les responsables de service que les citoyens. Le projet de budget reflète cette réalité de terrain avec les mots des conseillers administratifs qui sont les représentants élus au service de la population.

Pour **Mme Hartmann**, les personnes présentes dans cet hémicycle doivent déduire des débats que tout se décide en commissions des finances – et c'est pourquoi elles doivent être élargies – que l'on ne peut avoir une vision du travail dans les services que par l'intermédiaire des conseillers administratifs et que cela ne serait possible que 30 min. par année lors des commissions consacrées au budget. Elle trouve ceci affligeant.

Aussi estime-t-elle important de relever qu'un important travail est fait toute l'année dans les commissions thématiques où les chefs de service peuvent être auditionnés et où les conseillers ont le temps de mieux comprendre les enjeux.

Elle trouve vraiment consternant de remettre systématiquement en question ce qui est proposé par le Conseil administratif et de laisser entendre que l'on va refuser tel ou tel budget parce que l'on n'a pas pu auditionner quelqu'un pendant 30 min.

Mme Hartmann juge pénible d'entendre dire chaque année que les services ne sont pas à flux tendu. Elle pense que si les conseillers faisaient tranquillement leur travail budgétaire en commission non élargie sans poser les éternelles mêmes questions, la Commune ferait des économies qui auraient du sens.

M. Devaud tient à réagir aux propos de M. Serrano qu'il trouve blessants pour le Conseil administratif. Il fait remarquer que le législatif et l'exécutif travaillent ensemble et que le budget préparé par le Conseil administratif n'a pas pour but de demander toujours plus de postes non justifiés. En effet, il considère que lorsqu'une commune investit plus de CHF 360 millions pour faire face à une augmentation de 23% de sa population, elle a besoin d'une administration en cohérence avec ces chiffres. Il rappelle que le budget présenté permet d'accomplir les tâches régaliennes de la Commune avec une mise à niveau de l'administration afin qu'elle puisse fonctionner.

En tant qu'ancien patron, il ne pourrait supporter de mettre en danger la santé de ses employés, sachant que l'administration cumule un total d'heures supplémentaires et de vacances non prises représentant un montant de CHF 1,6 million. Il note que ceci avait même inquiété les conseillers municipaux lors de la présentation des comptes 2018.

En conclusion, **M. Devaud** relève que cette situation n'a pas pu être résorbée en 2019, ce qui démontre que l'administration n'est pas à niveau, ceci alors que de gros projets sont encore en cours. Il n'est donc pas question de cacher quoi que ce soit et les postes demandés seront présentés en commission, mais il s'agit simplement de pouvoir mettre en œuvre les développements décidés par le législatif et l'exécutif. Enfin, comme l'a dit Mme Leuenberger, l'administration étant à flux tendu, il n'est pas raisonnable de demander encore aux chefs de service de venir en commission.

M. Tschudi, qui partage totalement les prises de position de Mme Leuenberger et M. Devaud, tient à rappeler qu'autrefois, la droite reprochait au Conseil administratif d'envoyer les chefs de service défendre le budget. Les conseillers de droite considéraient alors que c'était aux politiques de défendre leur budget, et il est d'ailleurs

d'accord avec cette position. Il s'étonne donc de ce changement de point de vue mais relève toutefois que la situation est difficile car les élections approchent.

Si M. Serrano n'avait pas retiré sa proposition, **M. Fabre** aurait présenté une motion d'ordre. En effet, le Municipal ne peut pas voter sur la présence ou non des responsables en commission car une telle décision relève de la commission de liaison.

M. Serrano est amusé de voir qu'il ne faut rien dire lorsque ça convient à certains, et signale que les membres de son groupe n'ont pas compris le procès d'intention à leur égard fait par Mme Hartmann.

Pour ce qui est de convoquer des commissions non élargies, il trouve regrettable d'empêcher des conseillers de participer aux débats sur le budget. En conséquence, il soutiendra le renvoi en commission élargie mais propose aux socialistes de déléguer leurs meilleurs éléments à ces commissions et de ne pas venir au complet.

M. Serrano reconnaît que les PLR avaient dit à plusieurs reprises que les conseillers administratifs devaient prendre plus de responsabilités et les remercie de l'avoir fait. Il regrette néanmoins de ne pouvoir avoir plus de détails grâce aux questions posées aux chefs.

M. Gaetanino rappelle qu'il lui a été reproché l'an dernier de n'avoir pas déposé ses neuf amendements en commission des finances alors qu'il n'avait pu le faire puisqu'il s'agissait d'une commission simple. Aussi annonce-t-il d'ores et déjà que si le budget est renvoyé en commission non élargie, il posera toutes ses questions et présentera tous ses amendements en séance plénière cette année.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognez** met au vote nominal le **renvoi** des **délibérations n^{os}2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22 et 2019-23** à la **commission des finances**.

Résultat du vote nominal

Boccard Yolande	non	Heiniger Claire	oui
Brocard Eric	oui	Hubert Emile	non
Clerc Tobias	non	Iswala Placide	oui
Deluermoz Cosima	non	Lustenberger Cédric	non
Dimopoulos Elisa	oui	Luthi Badia	oui
Dumalle Marcel	oui	Murciano Claudine	oui
Fabre Michel	oui	Pachoud Stéphane	non
Falvo Francesco	non	Schweizer Adriana	non
Frauchiger Roger	non	Serrano Philippe	non
Gaetanino Marco	non	Squillaci Nicola	non
Girardet Myriam	non	Tremblet Laurent	non
Halimi Hysri	oui	Tschudi-Spiropulo A.	oui
Hartmann Esther	oui	Wrzosowski Gregor	non
Hayes Sasà	non	Wullschleger Corinne	non

Cette proposition est refusée par 17 non et 11 oui.

En conséquence, les délibérations n^{os}2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22 et 2019-23 sont renvoyées en commission des finances élargie.

M. Serrano propose d'inverser le caucus, fixé au jeudi, et la commission consacrée au dépôt des amendements prévue la veille.

M. Grognuz explique que le caucus sert précisément à l'analyse des amendements déposés par les autres groupes.

* * *

14. Délibération n° 2019-18 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 5'593'000.- destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers

M. Tschudi rappelle qu'une analyse des besoins a été menée par la commission des sports qui a donné lieu à un crédit d'étude voté en 2017. Faisant suite à cette étude et à une séance de la commission des travaux publics, il est présenté le crédit de construction susmentionné qui est également lié aux deux nouveaux terrains de football pour lesquels une délibération sera prochainement présentée.

Il propose donc de renvoyer cette délibération à la commission des travaux publics.

M. Serrano fait remarquer que le crédit d'étude pour les terrains de football a déjà été voté et **M. Tschudi** précise qu'il voulait parler du crédit de construction.

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée et il est donc procédé au vote du renvoi de la délibération n°2019-18 à la commission des travaux publics.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

* * *

15. Délibération n° 2018-29b relative à la constitution d'une servitude de superficie au profit de la Fondation Qualité de Vie de Quartier, sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de CHF 267'000.-. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. Fabre, S)

M. Fabre donne lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc tenue le 2 octobre 2019, sous la présidence de M. Boccard et en présence de M. Solai, secrétaire général, M. Blondet, M. Lucchini et Mme Baron-Levrat représentants de l'administration :

"Présentation des éléments complémentaires de la délibération n°2018-29a.

Je vais me permettre d'être très bref sur les interventions de l'administration en vous renvoyant au procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2019, pour être plus précis au point 9 de l'ordre du jour, et ne faire qu'un delta par rapport à ce qui a déjà été dit.

Pour M. Lucchini, l'ajout d'un toit désormais détaché du pavillon afin de cacher à la vue les équipements électriques et avoir une plus grande flexibilité dans l'utilisation du pavillon. Pour M. Solai, la constitution du Conseil de Fondation, la confirmation de l'exonération fiscale, l'identité du superficiaire et les conditions de la servitude qui ont été précisées et acceptées par les partenaires. L'administration a ainsi obtenu toutes les garanties des parties prenantes pour que ce projet soit une réussite. M. Solai représentera les communes genevoises au sein de la fondation. Un acte notarial pour le projet servitude est désormais prêt. Le président souligne que ce projet est "bien ficelé" et s'en réjouit.

Le président ouvre un temps de question aux commissaires.

Un commissaire s'inquiète du plan financier et des projections sur le résultat de la Fondation à cinq ans. Il lui est répondu que ces notions financières sont pour l'instant prématurées et que l'amortissement du pavillon exigé sur dix ans pénalisera fortement un éventuel bénéfice. Un commissaire demande quel serait le sort du pavillon si le PLQ devait finalement être modifié, et si un démontage devait intervenir si le toit pouvait être réutilisé pour faire un couvert. Il est répondu que la servitude serait toujours en vigueur et, dans ce cas, seules de nouvelles négociations entre la Commune et la Fondation pourraient changer cet accord. Deux commissaires posent des questions sur les livraisons. M. Tschudi répond que les questions d'accès au quartier pour les livraisons sont aujourd'hui en discussion avec les commerçants en général. Un commissaire s'interroge sur la rente fixée à 2%; il lui est rétorqué que le Conseil municipal avait exigé une rente "même symbolique" et que cette rente est dans la norme. Une adaptation sera adaptée de façon standard à l'indice des prix genevois. Un commissaire demande qui devra démonter le pavillon si la Commune n'en veut pas au bout d'une seconde prolongation de la servitude. Il est répondu que, dans ce cas, le pavillon serait démonté aux frais du superficiaire.

Un débat s'ouvre ensuite sur la pétition que nous avons traitée dans les communications du bureau.

N'ayant plus d'intervenants, le président soumet au préavis de la commission-la résolution n° 2018-29a qui est accepté par (7 oui : 2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC et 4 abstentions : 2 MCG, 2 PDC)."

Mme Heiniger fait part de la position des Verts :

"Cette délibération nous demande de nous prononcer sur l'octroi de droits de superficie à la Fondation "Qualité de vie de quartier" et fait suite à une précédente promesse de superficie présentée dans une résolution que nous avons votée en mai 2018.

Les Verts de Meyrin Cointrin trouvent ce montage financier extrêmement intéressant, notamment parce que le risque est nul pour la Commune, ce qui est plutôt rassurant, et que la Fondation aura la latitude d'ajuster son fonctionnement. Nous nous réjouissons de cette solution et remercions celles et ceux qui l'ont élaborée. Cette fois-ci, la Fondation a pu être mise en place et présentée à la commission. Nous espérons que tous les partis sont maintenant rassurés de la solidité financière de ce nouveau partenaire.

Cette servitude permettra de réaliser le grand projet alimentaire des Vergers, "de la fourche à la fourchette". Ce supermarché au centre du quartier vendra notamment les produits de la coopérative agricole et permettra autant aux enfants des Vergers qu'à tous les habitants du quartier et de Meyrin de se rapprocher de leurs producteurs, de voir l'ensemble du processus et d'avoir dans leurs placards de la nourriture saine !

Ce vote ne sera pas seulement celui qui correspond à donner une servitude de superficie, mais il montre l'engagement de la Commune dans cette volonté de sensibiliser la population à l'importance de la nourriture dans notre vie et notre santé.

En votant oui à cette délibération, le Conseil municipal remplit son engagement de concrétiser ce beau projet porté par des citoyens, notamment Meyrinois, qui s'engagent pour reconnecter les producteurs, transformateurs et consommateurs et ainsi reprendre en main la gestion de nos ressources les plus précieuses, celles qui servent à nous nourrir.

Mme Girardet donne connaissance de l'avis du MCG :

"Le groupe MCG s'était opposé à la délibération n°2018-29a telle que sortie de la commission ad hoc Vergers lors du Conseil municipal du 17 septembre dernier.

A cet effet, il me paraît utile de rappeler l'existence du PLQ des Vergers adopté par notre Conseil municipal et vous remettre également en mémoire le crédit de CHF 42'382'576,- accepté à l'unanimité par notre Conseil, alors sous ma présidence, le 7 mars 2017. Cette délibération n°2017-03 a concernait précisément le crédit de construction en vue de la réalisation des aménagements des espaces publics de l'écoquartier des Vergers tels que dessinés et décidés par les lauréats du concours.

Le MCG s'était inquiété des coûts énormes de génie civil (CHF 24 millions) et surtout des CHF 11 millions d'honoraires et frais d'architectes mais le Conseil municipal avait accepté ce merveilleux projet avec son esplanade conviviale et ses espaces ouverts et arborisés. Il est triste de constater que les aménagements en voie de réalisation ne correspondent pas à ce qui était projeté à l'origine du concept d'alors. La présente délibération n°2018-29b ne va guère améliorer la situation puisqu'elle annonce non seulement l'implantation d'un pavillon dans le site prévu au cœur du quartier mais la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit d'une Fondation Qualité de vie de quartier, fondation de droit privé en cours de constitution... dont nous n'avons pas encore pu voir la convention qui la lie à la Commune.

Voter cette délibération en l'état, c'est décider la tête dans le sac d'autoriser le Conseil administratif de bâcler les aménagements extérieurs du quartier des Vergers, sous prétexte d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Il présuppose que les quelques sociétés ou fondations de propriétaires de logements aux Vergers (pas toutes n'adhèrent au projet) pourraient prélever une somme sur les loyers mensuels alors que les baux ont d'ores et déjà été signés. Je doute que les locataires acceptent spontanément de se faire ponctionner de la sorte. Nous avons aussi connaissance qu'une pétition circule contre l'implantation du pavillon du SPP sur l'esplanade des Récréations, pétition que nous soutiendrons sans effet préjudiciel d'un renvoi en commission.

Le MCG n'est pas vraiment acquis à la nécessité de créer une Fondation... de droit privé ? Il ne peut céder des droits de superficie communaux sans être convaincu que la qualité de vie des habitants du quartier en sera améliorée.

Cependant, compte tenu des éléments apportés lors de la commission du 2 octobre dernier concernant les éventuels avantages à la constitution d'une servitude de superficie pour la Commune, le MCG soutiendra, pour certains d'entre eux, le dossier. Il tient cependant à pouvoir avoir accès à la mise en ligne sur CMNet de la Convention ainsi que des statuts dont nous n'avons toujours pas le contenu."

Au nom du parti libéral-radical, **M. Wrzosowski** fait la déclaration suivante :

"Nous abordons cette délibération avec un sentiment mitigé. Comme déjà évoqué lors de séance du Conseil municipal du 17 septembre dernier, le mécanisme financier trouvé d'entente entre le canton et les maître d'ouvrages, qui fait supporter l'effort quasi exclusivement sur les locataires des immeubles, donc une fois de plus sur les classes moyennes, nous laisse toujours perplexes.

La délibération porte également sur un budget de CHF 267'000.- qui représente l'effort consenti par la Ville pour l'armement du terrain. Le loyer annuel perçu en retour sera lui de CHF 4'500.-. Un rapide calcul nous permet de constater qu'il faudrait environ 60 ans pour récupérer le montant investi. Le droit de superficie étant au maximum de 30 ans, nous ne récupérerons donc que la moitié. Ceci me fait dire que ce n'est pas une opération financière pour la ville de Meyrin, en tout cas pas une bonne opération, mais finalement une sorte de subvention, encore une, pour le quartier des Vergers, une fois de plus.

Autre motif de frustration : nous avons cru comprendre lors des commissions qu'on nous montrerait les statuts de la Fondation ainsi que la convention qui la lie à la ville de Meyrin. Rien de tout cela, pourtant je suis sûr qu'à la commission, nous sommes plusieurs à savoir lire et aurions eu intérêt à parcourir ces documents.

Nous ne notons finalement qu'un seul motif de satisfaction. Le droit de superficie, selon les explications fournies, est muni de garde-fous suffisants pour que la Ville conserve la maîtrise de tous les projets qui pourrait avoir lieu sur la parcelle. Ceux déjà envisagés et d'autres, plus intéressants certainement, qui pourraient un jour se présenter.

C'est donc avec un regard tourné vers l'avenir, celui qui se dessinera après le projet actuellement envisagé, que notre groupe acceptera finalement cette délibération."

M. Tremblet fait part de la position du PDC :

"Faire une dérogation à un PLQ accepté à l'époque par tous et présentant une certaine image d'un quartier n'est pas un acte anodin, preuve en est avec la pétition que le Conseil municipal a reçue et traité ce soir. Mais depuis l'élaboration du PLQ, le quartier s'est construit, socialement parlant, et de nombreuses discussions se sont déroulées. Si nous l'acceptons ce soir, c'est parce que la qualité de vie du quartier passe avant tout par son animation en journée afin d'éviter d'en faire un quartier dortoir. C'est aussi parce que nous avons accepté la résolution n°2018-02a en juin 2018 promettant l'attribution de cette servitude de superficie. Nous sommes même satisfaits d'avoir comme interlocuteur un nouveau partenaire avec la Fondation Qualité de vie du quartier émanant de quatre coopératives et de la Fondation Nouveau Meyrin. C'est un partenaire fiable et qui nous semble plus adéquat que le SPP, futur locataire.

Nous souhaitons par ailleurs que la commission puisse auditionner le SPP afin de pouvoir connaître sa récente évolution, de savoir comment il se porte aujourd'hui et quelles sont ses véritables intentions quand il aura pris ses nouveaux quartiers. En effet, des bruits courent pour qu'à terme, il ne serait alors accessible qu'à ses membres et non pas à l'ensemble de la population. Pour le PDC, cela n'est pas concevable et nous souhaiterions pouvoir nous en assurer en commission. Ceci constituerait également à nos yeux un sacré coup de frein à la vie de ce quartier.

Pour toutes ces raisons, nous voterons avec plaisir cette délibération et nous espérons faire ce soir le bon choix pour une vie de quartier réussie."

M. Fabre donne lecture de l'avis du parti socialiste :

"Assez tergiversé, nous avons discuté de cette délibération en long en large et en travers. Il est grand temps de passer à l'action.

Nous n'allons pas reprendre notre argumentation du 21 mai mais, en gros, un projet qui est dorénavant mature, qui ne coûte pas d'argent public, un projet qui est souhaité par une vaste majorité des habitants des Vergers et un projet parfaitement intégré à la volonté de la Commune et de ce Municipal pour aller de la fourche à la fourchette. La présentation en commission nous a parfaitement convaincus. Désormais avec toutes les garanties nécessaires ce projet est parfaitement mûr. La participation de M. Solai au Conseil de Fondation est également un gage de réussite.

Nous vous recommandons vivement de suivre le préavis de la commission et de voter favorablement à cette délibération. Nous allons demander le vote nominal sur cet objet, ce qui est soutenu par trois membres."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognez** met aux voix la **délibération n°2018-29b** amendée :

relative à la constitution d'une servitude de superficie au profit de la Fondation Qualité de vie de quartier sur la parcelle n°14'612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de CHF 267'000.-

Vu les projets mis en œuvre dans le quartier des Vergers;

**Séance du 15 octobre 2019
tenue en séance ordinaire**

Attendu que la ville de Meyrin est propriétaire de la parcelle n° 14'612 qui constitue l'esplanade des Récréations appartenant au domaine privé communal;

Vu la volonté de la ville de Meyrin d'intégrer à ce quartier des activités commerciales à vocation sociale et permettant le développement du commerce équitable et de proximité;

Vu la création de la Coopérative du Supermarché participatif paysan, ayant notamment pour but de créer un supermarché autogéré par ses membres qui permettra de promouvoir l'agriculture paysanne locale et de saison en offrant des conditions justes aux paysans-transformateurs et des denrées locales de qualité à des prix concurrentiels aux membres-consommateurs;

Vu la résolution n° 2018-02a acceptée par le Conseil municipal le 19 juin 2018 prévoyant de promettre politiquement l'attribution d'une servitude de superficie d'une durée de dix ans prolongeable au profit de la Coopérative Supermarché participatif paysan (SPP) sur une surface située sur l'esplanade des Récréations, en vue de la réalisation d'un pavillon pour accueillir les activités du SPP, sous réserve du dépôt et de l'entrée en force d'une autorisation de construire;

Vu le projet élaboré par la Coopérative du Supermarché participatif paysan (ci-après la Coopérative SPP) visant à l'installation d'un pavillon démontable, à la hauteur des bâtiments A11 et A12, d'une dimension au sol de l'ordre de 500 m² pour accueillir un supermarché participatif paysan permettant la vente de produits locaux, notamment de produits cultivés dans le périmètre des Vergers, présenté au Conseil administratif avec un projet de budget prévoyant des frais de viabilisation et d'honoraires de l'ordre de CHF 267'000.-;

Vu l'intérêt pour la ville de Meyrin de pouvoir accueillir un tel projet dans le quartier des Vergers pour une durée de 10 ans prolongeable;

Vu la recherche par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique du quartier des Vergers de la meilleure forme juridique pour assurer la création et la pérennité, notamment, du projet de supermarché participatif et les discussions qui ont abouti à la mise en œuvre de la création de la Fondation Qualité de vie de quartier (fondation de droit privé);

Vu la volonté de créer un mécanisme financier expérimental pour la vie de quartier aux Vergers, visant à soutenir les activités y relatives;

Attendu que la Fondation Qualité de vie de quartier (en cours de constitution et sera propriétaire du pavillon démontable dont l'affectation prioritaire est dévolue à une location à la Coopérative SPP, et ceci par le biais du mécanisme financier expérimental précité;

Vu le contexte de PLQ d'initiative communale et l'implantation du pavillon démontable dans le périmètre de l'écoquartier des Vergers sur emprise du foncier communal,

**Séance du 15 octobre 2019
tenue en séance ordinaire**

Vu le plan de servitude provisoire dressé par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre, le 9 août 2019, qui peut encore être légèrement modifié en lien avec la réalisation du pavillon;

Vu les légères modifications pouvant encore intervenir sur le plan de servitude précité et en particulier quant à l'emprise définitive de l'assiette de la servitude de superficie entre le vote de la présente délibération et sa constitution, voire la réalisation de la construction;

Vu l'existence d'une servitude d'usage public grevant l'entier de la parcelle n°14612 permettant de garantir les accès au supermarché, en particulier au personnel, aux clients et pour les livraisons moyennant les règles de circulation mises en place sur le périmètre constitué par acte notarié en 2013;

Vu la demande d'autorisation de construire que la Fondation Qualité de vie de quartier doit déposer pour la réalisation d'un pavillon démontable;

Vu le projet d'acte de constitution de la Fondation Qualité de vie de quartier élaboré par Me Rubido, notaire qui devrait être signé prochainement, étant précisé que cette Fondation a d'ores et déjà obtenu un préavis favorable d'exonération fiscale de l'AFC;

Vu le projet d'acte notarié également rédigé par Me Rubido, pour la constitution de la servitude de superficie précitée, qui sera finalisée en cas d'acceptation de la présente délibération;

Attendu que la Fondation Qualité de vie de quartier prendra à sa charge l'entier des honoraires, frais et émoluments en lien avec cette opération;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 octobre 2019,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

à la majorité qualifiée

1. d'accepter de constituer en faveur de la Fondation Qualité de vie de quartier (fondation de droit privé en cours de constitution) une servitude de superficie grevant la parcelle n°14612, propriété de la ville de Meyrin, conformément au plan de servitude provisoire élaboré par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre,

le 9 août 2019, qui pourrait encore être légèrement modifié, pour une durée de 10 ans prolongeable, dont l'exercice est cédé au superficiaire contre le paiement d'une rente annuelle de superficie de 2%, soit CHF 4'527.- (montant à adapter aux m² de SBP de la DD), en vue d'accueillir prioritairement un supermarché autogéré par les membres de la Coopérative du Supermarché participatif paysan qui permettra de promouvoir l'agriculture paysanne locale et de saison en offrant des conditions justes aux paysans-transformateurs et des denrées locales de qualité à des prix concurrentiels aux membres-consommateurs, qui doit faire l'objet du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire, à titre provisoire, étant précisé que la constitution de la servitude est conditionnée à l'obtention d'une autorisation de construire entrée en force et du financement nécessaire à la réalisation.

2. de prendre acte que le montant de la rente sera prévue annuellement dans le budget de fonctionnement,
3. d'accepter d'ores et déjà la constitution des éventuelles autres servitudes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du pavillon projeté, voire la modification de servitudes existantes, en particulier des servitudes d'usage, de passage et servitudes de canalisation pour les réseaux techniques, si cela s'avérait nécessaire,
4. de prendre acte que les honoraires, frais et émoluments du géomètre, du mandataire et du notaire en lien avec la présente délibération sont à la charge de la Fondation Qualité de vie de quartier,
5. de charger le Conseil administratif de signer tous les actes notariés relatifs à la constitution d'une servitudes de superficie en faveur de Fondation Qualité de vie de quartier ainsi qu'à la constitution d'éventuelles autres servitudes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du supermarché,
6. d'ouvrir un crédit de CHF 267'000.- destiné au financement de cette opération comprenant les frais de viabilisation nécessaires au projet, les frais de mandataire et géomètre, ainsi que les droits et émoluments,
7. de comptabiliser la dépense nette de CHF 267'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
8. d'amortir la dépense nette de CHF 267'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019, sous la rubrique 34.33.

Résultat du vote nominal

Boccard Pierre	oui	Heiniger Claire	oui
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	oui
Brocard Eric	oui	Iswala Placide	oui
Clerc Tobias	oui	Lustenberger Cédric	oui
Deluermoz Cosima	oui	Luthi Badia	oui
Dimopoulos Elisa	oui	Murciano Claudine	oui
Dumalle Marcel	oui	Pachoud Stéphane	oui

Fabre Michel	oui	Schweizer Adriana	oui
Falvo Francesco	oui	Serrano Philippe	oui
Frauchiger Roger	oui	Squillaci Nicola	abs.
Gaetanino Marco	abs.	Tremblet Laurent	oui
Girardet Myriam	oui	Tschudi-Spiropulo A.	oui
Halimi Hysri	oui	Wrzosowski Gregor	oui
Hartmann Esther	oui	Wullschleger Corinne	oui
Hayes Sasà	oui		

* * *

16. Résolution n° 2019-06 présentée par Mme Myriam Girardet pour le groupe MCG, M. Pierre Boccard pour le PLR, M. Emile Hubert pour l'UDC, M. Laurent Tremblet pour le PDC, en vue d'étudier une solution pour le déménagement du manège de Meyrin sur un site mieux approprié pour ses activités équestres

Mme Girardet donne lecture de l'exposé des motifs :

"La motion n°2018-01 présentée par moi-même le 18 septembre 2018 et votée favorablement par le Conseil municipal demandait au Conseil administratif d'étudier une solution pour un déménagement du Manège de Meyrin sur un site mieux approprié.

Le Conseil administratif s'est mis au travail et a présenté en commission des sports le 19 septembre 2019 le résultat de ses investigations permettant l'éventuel déplacement du Manège de Meyrin sur le site de Franchevaux.

Les informations données, tant sur la possibilité technique que sur l'aspect financier du projet, déterminent le Conseil municipal de poursuivre les investigations auprès du Conseil d'Etat pour obtenir le déclassement de ce site actuellement en zone agricole en zone sportive compte tenu de son aménagement existant en activités équestres.

La commission des sports sollicite le Conseil municipal pour engager une étude permettant de confirmer les chiffrages provisoires qui vous ont été donnés lors de ladite commission.

Le site de Franchevaux est situé au nord-ouest de la Commune. Ce site se trouve à cheval sur la commune de Meyrin et totalise une superficie de 35'509 m². Le site peut sans problème accueillir un nouveau manège. Il se trouve en zone agricole, mais il est déjà affecté en zone d'activités équestres ce qui peut être un atout dans les négociations que nous devons entreprendre avec l'Etat en vue du déclassement de la zone agricole en zone sportive !

Les autorités satignotes ont été informées de ce projet et elles ne voient pas d'oppositions à la réalisation d'un nouveau manège.

Les deux terrains appartiennent à un propriétaire privé. Ce propriétaire nous a, par courrier, donné son accord pour la réalisation d'un manège sur ses parcelles. Il a également fixé le montant du droit de superficie qu'il souhaite proposer à la Commune pour établir un droit sur une durée de 25 ou 30 ans. Le montant de ce droit est proposé au coût annuel de CHF 60'000.-. Nous devons encore finaliser les charges de retour des terrains en fin de bail.

Afin de vous proposer un chiffrage provisoire pour la réalisation d'un manège à Franchevaux, le service des sports a pris contact avec un architecte spécialisé dans la réalisation d'un tel ouvrage. Cet architecte a récemment construit un manège d'une capacité identique à celui souhaité à Meyrin, soit un manège pouvant accueillir une soixantaine de chevaux et poneys. Vous trouverez dans le document financier annexé les coûts de construction estimés.

Par ailleurs, à la demande du service des sports, les responsables du Manège de Meyrin ont fourni les coûts d'investissements de l'équipement nécessaires au fonctionnement rationnel d'un manège. Vous trouverez ci-après tous les détails (outillage, chevaux et poneys, tracteur, etc.).

Dans le même souci d'information la plus complète possible, il a été demandé au responsable du manège un budget d'exploitation vous permettant d'apprécier au mieux la viabilité et la pérennité d'une école d'équitation. Je précise que sur le canton, il n'y en a que deux, celles de Meyrin et d'Onex. Le résumé de ces coûts est décrit sur CMNet.

Enfin, il nous paraît important de conserver à Meyrin une école d'équitation qui a toujours existé et qui permet à la jeunesse meyrinoise de pratiquer un sport qui apporte confiance en soi, humilité, patience, intelligence, respect de l'animal, esprit compétitif...

En fait, l'équitation est un des rares sports qui se pratique avec un animal, un être vivant. Pour atteindre un objectif, quel qu'il soit, sportif ou pas, il faut d'abord obtenir une parfaite harmonie avec le cheval. Et quand on arrive à cette merveilleuse entente, il faut souvent (quand on est cavalier de club) tout recommencer avec un autre cheval. Plus on est expérimenté, plus on mesure l'étendue de notre ignorance... C'est un sport, un art, une philosophie.... C'est un sport écologique.

Merci de bien vouloir soutenir cette résolution."

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il indique que le Bureau propose de renvoyer cette résolution à la commission des sports.

Au nom du parti socialiste, **M. Fabre** fait la déclaration suivante :

"Municipaliser une activité sportive privée, proposée par la droite municipale, décidément rien ne nous aura été épargné durant cette législature. Ces partis habituellement idéologiquement opposés à la notion même de municipalisation nous font valoir une rentabilité hypothétique à 30 ans pour justifier une dépense somme toute coquette. Loin de nous l'idée de penser que des intérêts personnels ou des visées électoralistes gouvernent à cette position. Nous sommes au contraire convaincus que la droite municipale a été, nuitamment, touchée par la grâce du plan

quinquennal. Nous attendons de pied ferme les propositions du PLR pour municipaliser l'instrument de production et "kolkhoiser" les surfaces agricoles meyrinoises.

Trêve de sarcasmes !

Nous allons renvoyer cette résolution en commission pour obtenir des réponses définitives de l'Etat sur la possibilité de déclasser du terrain agricole ainsi que l'avis des autorités satignotes. Nous ne sommes pas convaincus qu'elles voient du meilleur œil l'installation d'une activité municipale meyrinoise sur leur territoire.

Cette proposition qui ne fait pas partie du plan des investissements est pour nous tout sauf prioritaire. Nous avons devant nous CHF 250 millions d'investissements autrement plus importants pour la population meyrinoise qu'un manège. J'ai nommé des crèches, un cœur de cité, une rénovation du TFM. Si nous nous permettons un manège municipal à CHF 7 millions c'est que nous avons épuisé les autres investissements.

Si ce projet devait aller de l'avant, nous allons l'amender pour en augmenter l'intérêt public. Une couche de social avec la réinsertion de jeunes meyrinois en difficulté, une notion d'équithérapie, une implication des enfants des écoles. Mais également de voir si cette surface ne peut pas servir à d'autres associations cruellement en besoin de surfaces, par exemple SOS chats qui cherche désespérément à se reloger."

Mme Girardet répond que le manège de Meyrin pratique déjà l'équithérapie et donne des leçons à des handicapés. De plus, elle explique qu'il faut des chevaux privés pour faire fonctionner un manège. Elle s'étonne que M. Fabre ne soit pas mieux informé alors que Mme Leuenberger, conseillère administrative socialiste, connaît très bien les chevaux.

Enfin, il y a toujours eu un manège dans la Commune et l'équitation est un sport écologique, social, éducatif et représente même l'un des seuls sports rentables.

Mme Hartmann indique que les Verts se sont posé de nombreuses questions, tel le subventionnement d'un club privé, questions qui sont en principe posées par la droite.

Ils sont conscients que l'équitation est un sport complet qui apporte un bénéfice à de nombreuses personnes et les Verts sont toujours favorables au sport pour tous. Elle partage également le souci de M. Fabre sur SOS chats dont l'arrêt des activités mettrait en danger de nombreux oiseaux.

En conclusion, les Verts se réjouissent d'étudier ce projet en commission mais ont des réserves sur certains "décide" car il semble y avoir des erreurs méthodologiques.

Il n'y a plus de demande de parole et il est donc procédé au vote le renvoi de la **résolution n°2019-06** à la **commission des sports**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

17. **Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG)**

Le rapport n'ayant pas été mis sur CMNet, ce point est reporté à la séance suivante.

* * *

18. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

19. **Propositions individuelles**

M. Hubert demande s'il est possible d'aménager une séparation entre les petits et les gros chiens dans le parc situé au chemin des Ceps. En effet, il y a des problèmes de cohabitation entre les deux types de chiens.

Mme Wullschleger souhaite qu'une séance de la commission de gérance et entretien des bâtiments soit convoquée afin de discuter de l'éventuelle mise en gérance libre des restaurants de la Commune.

Elle signale que plusieurs restaurateurs meyrinois lui ont fait part de leur sentiment d'injustice vis-à-vis des établissements communaux. En effet, ces derniers versent un petit pourcentage de leur chiffre d'affaires à la Commune alors que les autres restaurants ont des charges beaucoup importantes. Aussi considèrent-ils qu'il s'agit d'une concurrence déloyale.

* * *

20. Questions

M. Fabre a été approché par plusieurs habitants des Vergers au sujet des problèmes récurrents en matière de circulation dans le quartier. Des automobilistes, visiblement non résidents du quartier, empruntent des chemins interdits à la circulation et se parquent dans les zones piétonnes.

Un autre groupe d'habitants lui a fait part des dangers représentés par les cyclistes, en particulier ceux avec un VAE (vélo à assistance électrique), ainsi que les utilisateurs de trottinettes et autres engins électriques, qui roulent trop rapidement et mettent les piétons, notamment les enfants, en danger.

M. Tschudi partage cette préoccupation et signale que des bornes vont être mises en place pour empêcher le passage des véhicules, pour autant qu'ils ne passent pas dans les champs comme cela arrive parfois ! Quant au danger représenté par certains cyclistes, scootéristes livrant des pizzas et employés de la voirie (ramassage des déchets), il est conscient de ce problème que l'administration étudie avec d'autant plus d'attention et de célérité que la sécurité ne peut attendre.

Mme Hayes revient sur sa question émise le 18 septembre 2018 concernant l'évaluation de la sécurité dans les zones 30 km/h, en particulier à la rue de la Prulay. Ayant été absente plusieurs mois en raison d'une maladie, elle ignore si M. Tschudi a répondu à sa question.

Elle relève par contre qu'un rapport fait dans les écoles ainsi qu'un article paru dans *Meyrin Ensemble* ont montré qu'à certains endroits, les enfants avaient peur de traverser la route, que les voitures aillent vite ou pas. Il est mentionné dans l'article les problèmes à la rue de la Prulay, à proximité du collège de la Golette, et à la rue Gilbert. Le journal parle d'actions concrètes autour des écoles, dont certaines sont encore à réaliser.

Aussi demande-t-elle si des actions concrètes sont prévues aux rues de la Prulay et Gilbert qui sont extrêmement dangereuses, aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons.

M. Tschudi répond que, par le biais de la commission d'urbanisme et mobilité, une information a été donnée sur les analyses faites. Les zones 30 instaurées aux rues des Boudines et de la Prulay donnent satisfaction mais il est vrai que la situation doit être améliorée à d'autres endroits, comme à Meyrin-village. Un travail très intéressant a été mené dans les écoles primaires qui a permis de sensibiliser les enfants, enseignants et parents, notamment les "parents taxi" qui viennent amener leurs enfants en voiture et représentent également un danger. En ce qui concerne la rue de la Prulay, il indique que la Commune a obtenu de l'Etat d'y maintenir un passage piéton ainsi qu'une patrouille scolaire.

Il conclut en indiquant qu'il n'est à ce jour pas prévu de modification dans cette rue et que l'attention de l'administration se concentre sur d'autres rues où il est clair que la zone 30 ne fonctionne pas.

Mme Schweizer rappelle que l'on attend toujours une réponse sur l'expertise du nettoyage du lac des Vernes.

M. Tschudi ne comprend pas de quelle expertise il s'agit.

Mme Schweizer rappelle qu'il y a quelque temps (séance du 30 avril 2019), M. Hubert a fait une remarque sur les algues du lac des Vernes, le départ des oiseaux, etc. M. Tschudi a alors répondu qu'une enquête était en route et que l'on attendait ses conclusions, lesquelles n'ont toujours pas été transmises aux municipaux.

M. Gaetanino ayant constaté la présence du drapeau européen devant la mairie, il se demande si la Suisse fait désormais partie de l'Union européenne.

M. Tschudi explique qu'il s'agit du drapeau du Conseil de l'Europe dont la Suisse fait partie depuis 1963. Il pense que la présence de ce drapeau était en lien avec un évènement y relatif et ajoute que cet emblème est hissé le 5 mai de chaque année car c'est la Journée du Conseil de l'Europe.

Mme Girardet se demande comment la Commune a pu dénommer un chemin Monique-Bauer-Lagier et un parc Renée-Pellet.

Elle rappelle en effet avoir demandé il y a quelques années que l'on honore la mémoire de M. Roger Portier en donnant son nom à un chemin de la Commune ou au patio de ForuMeyrin. Il lui avait alors été répondu que c'était impossible car on n'attribuait plus de noms de personnes aux chemins et autres lieux. Aussi aimerait-elle savoir pourquoi la règle a changé.

M. Tschudi indique que la dénomination des noms de rue est soumise à la commission de nomenclature puis au Conseil d'Etat. Autrefois, le Conseil d'Etat refusait les noms de personnes, et c'est d'ailleurs pourquoi il n'y a aucun nom de personne dans l'écoquartier des Vergers. Depuis, le Grand Conseil ayant constaté que très peu de rues genevoises portaient un nom de femmes, il a décidé d'encourager l'attribution de noms de femmes aux rues et places afin de rétablir un peu l'équilibre.

**Séance du 15 octobre 2019
tenue en séance ordinaire**

M. Tschudi fait remarquer que de nombreuses rues meyrinoises portent des noms d'hommes mais que seules deux rues portent des noms de femmes, l'avenue Sainte-Cécile et la rue Emma-Kammacher. Le Conseil administratif a donc proposé d'attribuer à une rue et un parc des noms de femmes symboliquement fortes, Mme Bauer-Lagier (membre du Conseil national de 1975 à 1979 et du Conseil des Etats de 1979 à 1987) et Mme Pellet (première femme élue dans un exécutif en Suisse).

Il ajoute que la loi demande aussi que les dénominations obtiennent une large acceptation et c'est pourquoi il en a été fait part dans *Meyrin Ensemble*.

Mme Girardet le remercie de ces explications et trouve que c'est une excellente idée.

M. Grognuz demande si des parkings pour les deux-roues motorisés sont prévus à la gare de Meyrin.

* * *

La séance est levée à 22h30/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 11 novembre 2019.

Le 1^{er} secrétaire :

Le 1^{er} vice-président :

Hysri HALIMI

Fabien GROGNOUZ